

N° 2025 - 03

## CONVENTION FINANCIERE TRANSITOIRE

### Entre

La Communauté Provence Alpes Agglomération, représentée par Madame Patricia GRANET-BRUNELLO, sa présidente, autorisée par délibération n° 41 du Conseil de Communauté datée du 2 avril 2025 ;

Le Syndicat mixte du Conservatoire à rayonnement départemental, représenté par Madame Laurie SARDELLA, sa présidente, autorisée par délibération du Comité syndical du 18 mars 2025 ;

### Il est convenu :

#### Article 1 : OBJET

Les statuts du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence vont être réactualisés en fonction du nouveau parc de financement.

#### Article 2 : CONTRIBUTION STATUTAIRE POUR L'EXERCICE 2024

Pour rappel, la contribution statutaire, au budget du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence pour l'exercice 2024, pour la Communauté Provence Alpes Agglomération était de 560 536 €.

#### Article 3 : VERSEMENTS EFFECTUÉS EN 2025

Pour pouvoir pallier les dépenses de fonctionnement du 1<sup>er</sup> trimestre 2025 du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence, la Communauté Provence Alpes Agglomération a déjà versé la somme de 140 134 € au mois de janvier 2025.

## **Article 4 : VERSEMENT TRANSITOIRE**

Pour permettre la continuité du fonctionnement et dans l'attente des nouveaux statuts du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence qui fixeront le mode de calcul des participations financières des collectivités membres, un versement transitoire est demandé à la Communauté Provence Alpes Agglomération sur la base des versements de 2024, soit la somme de 280 268 € (deux versements de 140 134 €)

## **Article 5 : AUTRES DISPOSITIONS**

La présente convention sera communiquée à Monsieur le responsable du service de gestion de Digne les Bains, comptable du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence.

Fait à Digne les Bains, le

La Présidente de Provence Alpes  
Agglomération,

Patricia GRANET-BRUNELLO

La Présidente du syndicat mixte  
du conservatoire,



Laurie SARDELLA